

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

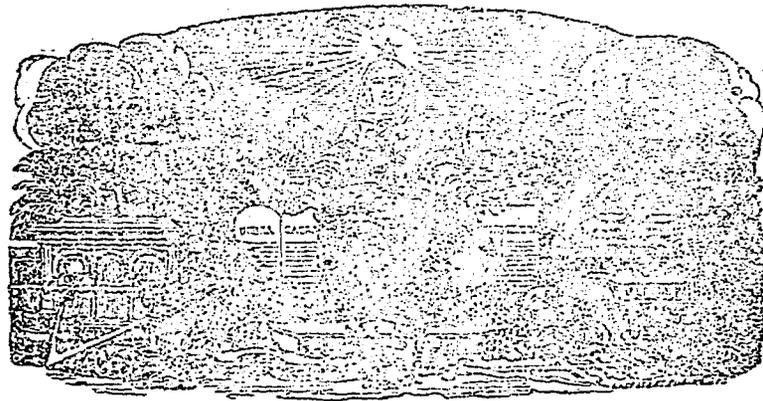
- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

MÉLANGES RELIGIEUX.

SCIENTIFIQUES, POLITIQUES ET LITTÉRAIRES.

RECUEIL PÉRIODIQUE.

Omnia et in omnibus Christus.
EPIST. S. PAUL. COL. c. III. v. XI.



TOME IX.

MONTREAL:

BUREAU DES MÉLANGES RELIGIEUX, RUE ST. DENIS,

PARIS MDCCLXXXI.

1831.

T A B L E A L P H A B E T I Q U E

DES MATIÈRES CONTENUES DANS LE NEUVIÈME VOLUME.

	PAGES.		PAGES.
Actes des notaires	144	Du juge Mondelet	590
Agriculture	36,71,78,87,94,112,116,123,151,193,331,452	De M. Parent	678,690,698
Alfred le Grand	280	Disette	102,211
Aliments comparés	151	Drame comico-philosophique	293,303,310,322
Amadour (N.-D. du roc)	192,605	Druses et Maronites	515,553
Anagramme de Pie IX	478	Dupuch (Mgr. Pèvéque)	59,178,452
Années précoces	197	Ebouli	605
Antiquités découvertes	591	Edgeworth (l'abbé)	451
Archiconfrérie <i>castrais</i> .	554,569,625	Education	11,105,170,538
Architecture	110,122,131	Elgin lord, gouverneur du Canada	483,539
Assassinat de Louis-Philippe	248	Epale (massacre de Mgr.)	555
<i>Aurore des Canadas</i> (à l')	271,292,336,450,476	Epidémie	157
Bade	115,151,589	Etats-Unis et Mexique	618
Baggs (notice sur Mgr.)	465	Etés chauds	506,510
Banque d'épargne	188,247	Evasions: De Louis-Napoléon	315
Bavière	308,316,525	De Montemolin	597,606,622
Bénédiction de cloches	44	Explosion	277
Bertin	87,614	Famille irlandaise	329
Biens des Jésuites	306	Fampoux, accident de chars à vapeurs	409
Bill d'Education	186,193,233,318,325,342,350	Faubourg St. Antoine de Paris	540
Boric (Mgr. Pèvéque)	139,164	Ferry, guérison miraculeuse	537
Brownson <i>traduction</i>	75,83,99,134,175,184,190,199,335,402	Floride	614
Burke (translation des restes de Mgr.)	215,325	Frères des écoles chrétiennes	28,629,693
Cadoret (don de M.)	659	Fouet dans l'armée	435
Cadwell Dr.	546	Gallicie	194,211,414
Calcutta	86	Gambier (îles)	204
Canonisés par Grégoire XVI	379	Genève (révolution de)	630,647,712
Captivité des enfants de France	62	Grèce	234,486
Catholicisme et Angleterre	424	Grégoire XVI	333,354,359,368,375,385
Caucase	62,158	Grey (lady)	93
Céréales	45,70,114	Haïti	265,310
Chambre d'Assemblée	59,108,114,127,136,140,146,155,202,258,260	Hanovre	6
	268,281	Harding (vie de St. Etienne)	471
Céran Frère (honneur au mérite)	5	Henri, assassin de Louis-Philippe	521,618
Changemens des curés	595	Heil (conversion du rév.)	491
Chemin de fer	108,127	Hollande	78
Cifine	102,470,517,564,573	Hospice de la Maternité	30
Chiniqny (Rév. P.)	555	Hydroscope	265,310
CHOLERA en Perse	310	Ibrahim Pacha	273
et les Jésuites	602	INCENDIES: De Laprairie	402
CIRCULAIRES: De Mgr. de Montréal au Clergé	375	De Terre-neuve	321
Du bureau d'Education	350,387	Du Pardo	485
De Mgr. de Walla-Walla	530	Du Saguenay	210,219,238,567
Clergé catholique dans les grandes calamités	586	En mer	397
Collision de steamboats	264,395,404	Influence de la religion catholique	34
Colonie canadienne à la Californie	483	Inondations en France	651,657
Comité de secours	412	Intempérance	46,59,620
Conférences de Notre-Dame	1,9,17,25,33,42,97,106,117,125,133,145,153,208,215,223,231,279	Intolérance des Musulmans	407
	239,253	Jésuites	54,226,235,243,251,409,419,474,482,515
Concile de Baltimore	625	Jubilé de Liège	415,457
Congrès scientifique	143,196	Joliette-Collège	524
Conseil de ville	641,649	Leconte, assassin de Louis-Philippe	386,354
Construction d'une église dans le moyen-âge	240	Lenormant	22,67,157
Conseil législatif	378,442,461,492,560,580	Léon le Grand et Attila	234
Conversions	20,76,107,129,150,195,212,217,226,254,272,282,314,344	LETTRES: Pastorale de Mgr. Pèvéques de Montréal	505
	379	De l'évêque de Châlons	67
Conversion et ordination	6	De l'évêque de Chartres	83,89,141,167,290,562
Convocation de la Chambre d'Assemblée	604	Du R. P. Taché	4
Coqueran (l'abbé)	507	Du R. P. Point	74
Convent (pose de la première pierre du Ben Pasteur)	481,489,497,513,521,	De Mgr. Provencher	127
Dallas sur les Jésuites	44,94,674	Du R. P. Duracher	143
Découvertes	58	Du R. P. Chazelle	259,267
Délivrance de Mgr. LeFebvre	10	Liban	49
Discours: Sur l'Education	52	Liberté religieuse	216
De la Reine au parlement	317	Littérature	7,15,23,31,39,55,172,220,228,239,297,368,373,535,543,550,-
De M. Etienne V. G. à la St. Jean-Baptiste	317	Longueur de la vie humaine	707,714,726
			322

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES.

	PAGES.		PAGES.
Luther et la réforme	19	Petit Séminaire de Québec	399
Madagascar	7	Philippines (îles)	126
Madrid	196,662	Pie IX 357,567,371,386,427,438,457,460,492,509,517,525,581,596,-	603,612,628,652,676
Mairie	30	Pipon (mort du capt.)	653
Malaïcie	189	Plan d'un nouveau gouvernement pour le Canada	622
Malte	22	Planète Leverrier	404,687
MANDEMENTS : De Mgr. l'Év. de Montr. pour les soc. secrètes	334	Pompes	412
Des évêques de France pour l'Angleterre	12,18	Portugal, révolution	705,719
Mariages mixtes	22	Posen	61
Maronites persécutés	724	Poudre-coton	702
Massacre des prisonniers français	331,486	Prédication, traité.	529
Matamoros	239	Presse (de la)	574,645
Mathieu (R. P.)	515,651	Prières pour la conversion de l'Angleterre	12,278
Mattaincourt	164	Prix de la vertu	102
McElroy et Roy (RR. PP.)	418,539,675	Précès de Mercure	38
Melchistes	562	Propétie de S. Malachie	410
Messe de la Pie	494	Prorogation du Parlement	275
Mourires	614	Prospectus de musique	174
Michelet (le Peuple par)	305	Provinces Rhénanes	138
Mines du lac Supérieur	605,618	Pusey Dr.	157
Ministres protestans à l'Orégon	201	Québec et St. Malo	204
MISSIONS : D'Abbitibi et de Témiskaming	577,588	Questions sur le droit de propriété	343,393,441,475,506
Du Canada	259,269	Rédemptoristes	201
Des Chantiers	268	Religieuses de St. Basile	57,65,73,84,106,179,293,718,723
De Mgr. l'Év. de Sidyme	417	Reliques de la Passion	439
Des Iles Gambier	633	RETRAITES : Ecclésiastiques	506
Des " Manitoualines	627	de St. Scholastique	400
D'Océanie	701,709,721	Révérands suisses	93
En divers lieux	68,129,143,158	Revue Canadienne (à la)	432
Missionnaires chassés de Winébago	167	Rinowski	241,249,256
Mois de MARIE	186	Rivière-Rouge	603
Moulaembert (réponse du comte de)	163	Rossi, ambassadeur de France	178
Monterey	574	Route vers la Californie	213
Montevideo	663	Russell, premier ministre	681
Moteur nouveau	212	Sacre de Mgr. de Walla-Walla	524
Mots grecs	334	Sacré-Collège	342,350
Municipalités (opinion de M. Lafontaine sur les)	631	Sandwich (îles)	87,171
Musique religieuse	330,378	Savoie	46
NAUFRAGES : Cataracti	28	Saxe	130
Great Britain	388	Seery Brian (exécution de)	186
Papin	149	Sicard (l'abbé)	685
différens	54,188,347,637,662	Silésie	22
NÉCROLOGIES : Grégoire XVI	328	Société Gustave-Adolphiennne	601
Card. Bernet	411	Sonnds-muets	643,659,660,666
M. Ginguet	52,59	St. Jean d'Ulloa	94
M. Leclerc	263	Suède	28,61
Comte de Beaujeu	144	Sydenham (accident)	580
Néwman (Rév. J. H.)	637	Tabasco (bombardement de)	677
Niagara	519	Tablet, sur les incendies de Québec	377
Nicolas empereur de Russie	76	Tampico	3
Nobilis (R. P. Jean)	531	Tata-Giovani	573
Nouveau cabinet diplomatique de Londres	372	Télégraphes magnétiques	214,429
Oblats (RR. PP.)	43,126	Tempêtes	566,614
O'Brien (Smith)	276,314	Terreneuve	565
Old fellow, sociétés secrètes	240	Tessin	53
Odes latines en l'honneur de Grégoire XVI et Pie IX	493	Travaux publics	6
Oeuvres des bons livres	244	Troubles aux Etats-Unis	213
Ohio	519	Van-Diemen	321,536
Orages	419	Véroles (Mgr. l'Évêque de)	651
Orangistes	371,379	Viger (don de Mme. D. B.)	442
Ordinations	75,141,271,425,580,588,603,710	Virgile, traduction en vers	95
Orégon	46,61,396,519,547,587,674	Vols sacrilèges	29,128,533
Orient	14,45,77,86,102	VOYAGES : dans l'Amérique méridionale	480
Ouverture de la Chambre d'Assemblée	99	en Chine	503
Panama	543	Walla-Walla (Mgr. l'Évêque de)	508,524,530,580
Panorama, sinistre	283,291	Wiseman (Mgr. l'Évêque)	22,129
Parèdes et les Etats-Unis	21	Yucatan	678
Peel (Robert)	408	Zélande (la nouvelle)	670
Persécutions	217		

MÉLANGES RELIGIEUX,

SCIENTIFIQUES, POLITIQUES ET LITTÉRAIRES.

Vol. 9

MONTREAL, VENDREDI, 6 FEVRIER 1846.

No. 1

CONFÉRENCES DE NOTRE-DAME.

Quoique nous ayons déjà donné dans notre numéro du 9 de janvier une partie de la première Conférence que le R. P. Lacordaire prononça au premier dimanche de l'Avent, on ne trouvera pas mal-à-propos que nous la donnions dans son entier, telle que nous la trouvons dans l'*Univers* qui seul revendique l'avantage de les reproduire d'après la permission qu'il en a obtenue du R. P. Lacordaire même.

Jusqu'ici nous avons considéré les effets de la doctrine catholique sur l'esprit et sur l'âme de l'homme; sur son esprit, par une certitude et une connaissance supérieure à la certitude et à la connaissance purement humaine; sur son âme, par des vertus qui ne sortent point de sa nature, et qu'à cause de cela, nous avons appelées des vertus réservées.

Mais si grands que soient ces deux théâtres où se produit l'action de la doctrine catholique, ce n'est pas pourtant la seule dernière où elle manifeste sa prépondérance. Il est un autre terrain plus vaste, plus profond, plus éclatant, plus solennel, plus incontestable, où tout aboutit, et qui décide de tout; c'est la société. Car l'homme n'est pas un être solitaire, il n'est pas semé au hasard pour vivre et mourir à l'ombre ignorée d'un rocher ou d'une forêt; il naît au milieu de la société qui le reçoit, qui le nourrit, qui l'élève, qui lui communique ses idées, ses passions, ses vices, ses vertus, et à laquelle il laisse, avec ses cendres et sa mémoire, l'influence de sa vie. D'où il suit qu'avoir considéré l'homme au foyer secret de son intelligence et de son cœur, ce n'est pas encore le connaître tout entier, ni surtout connaître la doctrine qui a été le principe de son activité. Il faut, pour achever l'épreuve, passer du dedans au dehors, de l'être solitaire à l'être social. La société est le confiant de toutes les pensées et de tous les mouvements de l'homme, la manifestation publique de ce qu'il vaut et de ce que valent les enseignements où il a puisé son développement intérieur. C'est pourquoi, Messieurs, il nous faut voir ce que la doctrine catholique a produit par rapport à l'ordre social. Et je dis que, là comme ailleurs, elle a fait des choses qu'aucune autre doctrine n'a faites, je dis que, non seulement elle a modifié, transformé les sociétés naturelles, telles que la société domestique et la société politique, mais que, de plus, elle a créé une société qui est son œuvre propre, inimitable, inimité, qui subsiste envers et contre tous, et que j'appellerai, pour cette raison, une société réservée. Ce sera l'objet de nos nouveaux entretiens. Vous verrez tout d'abord quelle est cette société réservée à l'action de la doctrine catholique; vous verrez ensuite l'influence que cette société réservée, se mêlant aux sociétés naturelles, a exercée sur leur constitution et leur sort, et comment, enfin, elle a transfiguré tous les éléments de la sociabilité humaine.

Je ne vous exhorte pas, Messieurs, à m'accorder votre attention; vous m'y avez accoutumé dès longtemps. Soutenu dans cette chaire par celui qui brise les cèdres et qui aide l'hysope à fleurir, votre sympathie n'a été qu'une traduction heureuse de sa miséricorde envers moi et je m'y confie comme à quelque chose qui vient encore plus de lui que de votre cœur. Puisse-t-il bénir les dispositions que vous apportez dans cette assemblée! Et nous, croyants, serviteurs de la vérité et de l'amour, puissions nous bientôt compter parmi vous quelques frères de plus!

La doctrine catholique engendrant dans l'esprit de l'homme une certitude et une connaissance supérieures à la certitude et à la connaissance purement humaines, il s'ensuit inévitablement qu'elle doit établir entre les esprits dont elle est la règle et le soutien, une société d'un ordre plus parfait que celle qui rapproche les intelligences privées de cette certitude et de cette connaissance surnaturelles. Mais cette première conclusion reste bien au-dessous de la vérité. Car la doctrine catholique n'a pas seulement fondé une société intellectuelle meilleure, elle a fondé la seule société intellectuelle publique qui soit ici bas, la seule vraie république des esprits.

Il est bien entendu, Messieurs, que vous ne me permettez pas d'aller plus avant sans expliquer ma pensée; car n'est il pas manifeste qu'il existe naturellement entre les hommes une société intellectuelle et primitive sans les hommes ne pourraient pas s'entendre, et par laquelle, d'un bout du monde à l'autre, ils comprennent leurs pensées à l'aide du discours? Cela est vrai, Messieurs; je ne le nie pas, cette société existe; c'est la société du sens commun, qui unit tous les êtres intelligents, et dont le fonds social se compose des premiers principes de la logique et de la morale,

des vérités mathématiques et des phénomènes vulgaires de la nature. Je n'en conteste pas l'existence; tous les hommes lui appartiennent, catholiques ou non; mais faites une remarque: cette société des esprits par le sens commun, elle n'est pas libre, elle n'est pas le produit de notre activité volontaire; l'homme y est fatalement soumis; il naît dans le sens commun sans aucun acte de force ni de choix, et n'a d'autre porte pour y échapper que la folie. Cette porte seule lui reste ouverte contre le sens commun. Car, bien que Dieu ait jugé à propos de mettre une borne à notre liberté dans les principes fondamentaux de notre raison, il a permis cependant qu'a part même la lésion de l'organe qui sert à la pensée, l'homme pût, en certains cas se condamner à mort sous le rapport intellectuel. La folie, quand elle n'est pas le résultat d'un accident physique, n'est pas autre chose qu'un suicide de l'esprit, suicide provoqué trop souvent par l'orgueil, ainsi qu'il est écrit de ce fameux roi de Babylone qui, se promenant sur les terrasses de son palais, et découvrant autour de lui toutes les splendeurs de sa capitale, se prit à se dire en lui-même: N'est-ce pas là cette grande Babylone que je me suis bâtie dans ma puissance et dans ma gloire? Et à l'instant même, son orgueil faisant en lui une dernière éruption, il tomba frappé de la foudre de la démence. Quoiqu'il en soit, du reste, de la nature intime de la folie, il est certain qu'aux époques d'une extrême liberté de pensée, comme celle où nous vivons, cette terrible catastrophe de l'intelligence se manifeste dans des cas incomparablement plus nombreux. Semblables à des barques détachées du rivage et n'ayant plus de pilote sur une mer sans horizon, les esprits vont à l'aventure; la réalité disparaît devant le rêve, et les plus faibles n'étant pas les moins présomptueux, beaucoup finissent par porter les tristes débris de leur ambition entre les quatre murs d'un hôpital de fous.

Pardonnez-moi, Messieurs, cette rapide digression. Vous ne m'avez jamais ordonné de me tenir inflexiblement dans un cadre inexorable, et plus d'une fois vous m'avez vu sans peine cueillir sous nos yeux des vérités qui m'écartaient de mon chemin. Je reviens à la société des esprits dans le sens commun.

Cette société existe donc, je ne la conteste pas; mais par cela seul que ce n'est pas une société intellectuelle née de notre liberté, de notre activité propre, son existence ne contredit en rien la proposition que j'ai avancée, savoir: que la doctrine catholique seule a fondé sur la terre une société intellectuelle publique, société qui commença précisément où le sens commun finit avec la nécessité, et où la division devient possible avec la liberté.

Et tout de suite, Messieurs, vous saisissez l'importance de cette seconde société intellectuelle, dont j'attribue l'honneur exclusif à la doctrine catholique. Car le sens commun, qui nous unit tous, nous unit dans de bien étroites limites; nous n'avons pas à porter notre esprit bien loin pour qu'il se sente affranchi des liens de la communauté; le *notus* est borné, le *moi* est infini, et les questions sur lesquelles s'exercent la liberté sont elles-mêmes sans rivages et sans fond. Au-delà du sens commun, il s'agit entre les hommes non pas de quelques extrémités des choses, mais des choses les premières et les dernières, du principe, du but, de la fonction de notre vie, du système général du monde, des plans du Créateur, du Créateur lui-même, de tout enfin, et d'un tout où chaque parcelle est un abîme contient la destinée. Ne vous étonnez donc pas, Messieurs, si, dès l'aridité la plus obscure, toutes les grandes âmes aspiraient à fonder la république des esprits. Quand Pythagore, dans la paix des vallées de la grande Grèce, appelait de rares disciples au silence et à la méditation; quand Socrate se préparait par une longue sagesse à boire la ciguë des mains de sa légère patrie; quand Platon se promenait escorté d'auditeurs, le long des escarpements du cap Sunium, ou qu'il gravait sa pensée dans des pages qui ne pouvaient plus périr; quand Confucius, à l'extrémité de l'Orient, élevait une voix dont l'Occident devait entendre l'écho; que cherchaient, que voulaient Pythagore, Socrate, Platon, Confucius, ces premiers génies de monde profane, si toutefois on peut l'appeler en nommant de tels hommes? Que voulaient-ils? Ils voulaient non pas créer des empires tracés avec l'épée, constructions toujours fragiles autant qu'étroites, mais ils voulaient édifier la basilique des esprits, fonder l'unité intellectuelle, rallier le présent et l'avenir dans la paix profonde d'une commune pensée, afin que désormais la course de l'homme fût semblable à celle d'un navire qui détaché du port par une main puissante, vogue sous cette main assurée, ne craignant pas plus de l'Océan qu'il ne craignait du rivage. Tels étaient leurs vœux, tels sont encore les vœux de quiconque aime assez l'homme pour souffrir de ses peines et s'occuper de son sort.

Oui, même à cette heure où je parle, quel est le penseur, à quelque école qu'il appartienne, qui ayant une fois senti le bonheur de la lumière, ayant entrevu l'horizon immuable où siège la vérité, n'a pas désiré léguer à ses semblables de si beaux moments, fixer l'éclair, et en faire un jour plein et inaltérable ? Quel est en Europe le philosophe ou le législateur, vraiment digne de ce nom, qui n'ait songé à l'unité des esprits, qui n'ait gardé en tremblant le sol où nous vivons, et ne se soit demandé s'il ne se présentera pas enfin une solution équitable autour de laquelle toute humanité viendrait se reposer et s'embrasser.

Bien des puissances, Messieurs, se sont déjà offertes pour accomplir cette œuvre. J'en dirai trois, où toutes les autres ne forment que des nuances. La première est la puissance, ou, si vous l'aimez mieux, la philosophie rationaliste.

Cette philosophie raisonne ainsi : nous possédons les premiers principes certains, puisque, dans l'ordre logique, dans l'ordre moral, dans l'ordre mathématique, dans l'ordre physique nous avons des points de départ vivants, c'est-à-dire qui renferment des conséquences ultérieures et illimitées, pourquoi n'en tirerions-nous pas toute la vérité, comme on tire d'une mine tout l'or qui y est caché ? Si les principes n'étaient pas féconds, s'il ne contenaient qu'eux-mêmes, et rien au-delà, tout serait dit, toute espérance de conquêtes futures serait une vaine illusion. Mais puisque le contraire est manifeste, pourquoi ne pas penser que Dieu nous a donné, dans le trésor primitif de notre entendement, le germe de toute science et de toute vérité ? Sans doute, il faut du temps, de la patience, le travail et l'expérience des siècles ; mais les siècles ne nous manqueront pas, le travail non plus, le génie pas davantage, et enfin le jour viendra où la dernière pierre sera posée, le temple illuminé jusqu'au faite, et le règne de l'unité fondé pour jamais. Logiquement, Messieurs, c'est-à-dire, en ne consultant que l'ordre des idées, on ne voit pas clairement pourquoi il n'en serait pas ainsi. Mais voyons les faits car, vous le savez, c'est la réalité qui décide de tout. Voyons donc si la philosophie rationaliste, et j'entends la bonne philosophie rationaliste, celle que cherche sincèrement à affirmer et à édifier, la philosophie de grands hommes que je nomme tout-à-l'heure, Pythagore, Socrate, Platon, Confucius ; voyons, dis-je, si elle a fondé une société intellectuelle publique, l'unité publique des esprits ? Et, pour le mieux découvrir, recherchons d'abord quelles sont les conditions nécessaires à l'existence d'une semblable société.

Sans idées communes, point d'unité des esprits ; et, par conséquent, point de société intellectuelle. Mais des idées communes ne suffisent pas encore à cette fin : il faut, de plus, qu'elles soient immuables. Car, si les idées communes sont passagères, mobiles, variables, le ciment des esprits sera lui-même passager, mobile, variable ; il cédera au moindre souffle, au premier accident, et l'unité ne sera qu'une union superficielle et trompeuse, telle qu'on la trouve dans les factions et les partis. L'immutabilité des idées est à la fois la racine et l'intrinsèque de l'unité.

Il est, en outre, nécessaire que les idées communes soient des idées fondamentales. Car, établir l'unité des esprits sur leur accord en des points de peu d'importance, tandis qu'il seront divisés sur les choses capitales, c'est se moquer du sens commun. Or, il n'y a d'idées fondamentales que celles d'où dérive l'activité de l'homme et les idées d'où dérive l'activité de l'homme sont celles qu'il se fait sur le principe, le but et la fonction de sa vie. Tant que l'homme n'est pas d'accord avec l'homme sur cette triple base, il ne se rencontreront jamais dans une même pensée et dans une même action, si ce n'est en des matières qui n'ont aucune valeur et où leur alliance d'un moment ne saurait faire d'eux un seul esprit.

Enfin, les idées constitutives de l'unité intellectuelle doivent être reconnues et acceptées librement de l'intelligence ; car, si ce n'est pas l'intelligence qui les reconnaît et les accepte librement, leur présence dans l'entendement est un phénomène étranger à l'ordre rationnel, un résultat de violence, d'habitude, d'aveugle ou de fatalité, caractères qui excluent toute apparence de société intellectuelle entre des êtres soumis seulement à la misère d'une même oppression.

Ainsi, pour qu'il y ait unité des esprits il faut qu'il y ait entr'eux des idées communes, immuables, fondamentales, librement reconnues et acceptées de l'intelligence ; et pour que cette unité constitue une société intellectuelle publique, il faut en dernier lieu que les idées qui en forment la base ne soient pas le privilège de quelques-uns, mais que tous les éléments vivants de l'humanité y prennent part, y soient réellement associés, depuis l'enfant jusqu'au vieillard, depuis le pauvre jusqu'au prince, depuis le plus ignorant jusqu'au plus savant. Dans le cas contraire, la société perdrait son caractère public pour ne plus être qu'une caste ou une académie.

Maintenant, Messieurs, j'en appelle à vous. La philosophie rationaliste la plus parfaite et la plus respectable a-t-elle fondé un dogme public ? Le dogme public est ce que je définissais tout à l'heure, c'est-à-dire un ensemble d'idées immuables fondamentales, librement reconnues et acceptées par les intelligences de tout rang. Je vous répète la question : la philosophie rationaliste a-t-elle fondé quelque part, au lieu et au temps que vous venez de dire, un dogme public ? Non, mille fois non. La philosophie rationaliste a créé des écoles ; voilà tout ; et qu'est-ce qu'une école ? L'assemblage de quelques disciples autour des opinions d'un maître. Et qu'est-ce qu'un disciple ? Un homme qui adopte quelques idées, quelques procédés d'un autre homme, à la condition de les quitter, ce fût ce que pour le plaisir légitime de l'espérance formée de devenir maître à son tour.

plus humble et plus sérieux. A cet âge où la raison s'éveille et où la simplicité du cœur n'est pas encore perdue, on vient entendre un homme éloquent on se laisse aller au contrairement ingénieux de sa parole, on s'abandonne au vent de son inspiration, on croit en lui. Mais vient l'âge de la priorité de soi, l'âge de la maturité, l'âge où l'on a pesé soi-même et les autres, alors, adieu le maître, adieu l'obéissance, adieu cette chère et noble amitié des jeunes ans, qui faisait que notre pensée était la pensée des grands hommes ou du moins de ceux que nous appelions généreusement de ce nom là. Aristote ne jugera plus par Platon, il jugera par personne. A quarante ans, quel que soit l'homme, l'homme n'est plus le disciple l'homme. Certes, Messieurs, cette capitale est grande, elle contient, je le crois, beaucoup d'esprits éminents ; eh bien, si vous en rencontrez jamais un qui soit le disciple d'un autre, je vous conjure de venir me l'apprendre ; j'irai voir ce prodige que je n'ai point encore eu l'occasion d'admirer ; et j'oserai me dire, avant de quitter ce monde : J'ai vu un homme qui avait un disciple !

Admettons, si vous voulez, que les écoles philosophiques, malgré l'inconstance de leur doctrines, aient temporairement quelque ombre d'unité, elle ne formeront point encore une société intellectuelle publique ; rassemblant dans son sein tous les éléments vivants de l'humanité, mais bien une académie d'esprits privilégiés, conservant loin du vulgaire la mémoire et les idées d'un homme ignoré de la foule. La philosophie rationaliste ne s'en cache point. Récemment, un de ses jeunes adeptes, tout en revêchant pour elle, par une expression ingénieuse autant que hardie, l'honneur et la puissance du *ministère spirituel*, déclarait résolument qu'elle n'était pas capable encore de l'exercer, si ce n'est à l'égard des esprits cultivés. Le reste, c'est-à-dire quand on connaît le monde, presque tout le monde, le reste appartenait de droit, et bien heureusement, à l'action plus générale et plus maternelle de la doctrine catholique. Qu'est-ce, Messieurs, qu'une institution, si ce n'est une institution qui, après six mille ans de travaux, puisqu'on faisait déjà de la philosophie avant le déluge, ne craint pas de s'avouer incapable du *ministère spirituel* à l'égard de presque toute l'humanité ?

A continuer.

Nous avons déjà rapporté les revers que les naturels de la Nouvelle-Zélande avait fait éprouvée, aux Anglais à peu de distance l'une de l'autre. Héki leur chef, par respect et considération pour Mgr. Pompallier, avait épargné dans le sac de la ville de Korareka, la maison et les autres propriétés qui lui appartenaient. Ce chef converti et baptisé autrefois par des missionnaires méthodistes n'en témoigne pas moins de mépris pour eux. Il se sert de la Bible contre eux, il les bat avec leurs propres armes ; quand on argumente contre lui ; il répond avec des textes. Mgr. dans la lettre qu'il adresse à ce chef Sauvage, bien loin de le laisser s'abuser, et de l'encourager dans ses agressions, lui dit qu'il n'est pas assez fort, pour lutter avec les Anglais, qui tôt ou tard l'écraseront du poids de leur pouvoir, et en conséquence, il l'engage à prendre des voies pacifiques, et en a appelé à la reine d'Angleterre. C'est là le sujet de la première lettre de Mgr. Pompallier que nous allons rapporter telle que nous la trouvons dans un journal français.

A Jean Heki, en séjour à la tribu de Jaimai.

De Korareka, le 31 janvier 1845.

Monsieur Jean Heki,

Salut. Voici les choses que j'ai à te dire. J'ai appris par le P. Petit que tu désirais que j'allasse te voir. Cette parole m'a été agréable, mais je ne puis aller à toi de si tôt, à cause de mes nombreuses occupations et de la fatigue où me laisse un long voyage que je viens de faire sur mer, car je ne fais que de revenir à la Nouvelle-Zélande. Pour le moment donc je ne t'envoie que cette lettre. Plus tard je te verrai, peut être quand j'aurai achevé quelques-unes de mes occupations, et quand j'aurai repris mes forces, alors j'irai à Hokianga par Haikohe (tribu où il demeure). Ne dis pas que le cœur de l'évêque est troublé. Non, mon cœur n'est point affaibli ; ce n'est que mon corps qui l'est. Jamais ne s'éteindra l'affection que je te porte, ainsi qu'à tous les peuples indigènes de cette île. Mais voici les choses que j'ai à te dire :

Tu dois penser que mes paroles ne sont pas celles d'un chef établi pour régier les intérêts de ce monde, mais sois persuadé aussi qu'elles ne sont nullement de la déception. Oui, Jean Heki, et vous tous Nouveaux-Zélandais, je vous aime tous beaucoup, soit ceux qui se sont engagés à l'aveugle dans le protestantisme, soit ceux qui n'ont tourné à aucune religion. Mais j'aime aussi tous les étrangers ; je désire beaucoup qu'ils vivent dans le bien et que toutes les personnes de cette île y vivent également. C'est pourquoi une profonde tristesse me pénètre le cœur à cause des semences de guerre qui croissent dans la Nouvelle-Zélande. Car, à peine arrivé, j'ai appris que tu as renversé à Korareka le pavillon anglais. C'est là probablement la raison pour laquelle l'espace va être en feu (expression figurée des Zélandais tirée du feu et de la fumée qui se font en l'air dans les combats au fusil) et les navires détruits. Vois, je n'aime pas à cacher ma pensée. Je te dis donc : Vous ne serez pas assez puissant pour résister longtemps aux Anglais, c'est-à-dire à leurs soldats, qui sont en grand nombre de mille au delà des mers. Vous manquerez bientôt aussi de poudre ; puis, tous les chefs nou-

veaux-Zélandais ne sont pas unis de pensée ni de commandement, et les Anglais ont mille manières de faire la guerre. C'est pourquoi je cherche un moyen de vous sauver. En voici un peut-être : ce serait d'écrire, toi et les chefs de la Nouvelle-Zélande, au gouverneur colonial et à la reine d'Angleterre, quelles sont vos réclamations au sujet de vos terres et de votre autorité dans la Nouvelle-Zélande.

« Si vous êtes inflexibles, et que le gouverneur le soit également, c'est-à-dire si vous faites la guerre, gardez-vous de tourner contre les Anglais, qui vivent en paix, contre les femmes, contre les enfants; gardez-vous de les tuer, de piller leurs maisons; car ceci est un grand crime devant Dieu et aux yeux des nations chrétiennes. Si j'étais un étranger anglais vivant au milieu des Nouveaux-Zélandais, et si je vous eusse sollicité autrefois de céder aux Anglais souveraineté de votre nation, ton cœur aurait raison de se détacher de ma présente lettre, que je ne t'écris que pour le bien; mais, au contraire, je suis d'une nation différente. Je ne vous ai point dit de céder votre souveraineté aux étrangers, soit Anglais, soit Français, soit Américains, soit à quelque autre nation que ce pût être; car je n'ai point été envoyé par quelque roi de la terre pour régler les intérêts des chefs de ce monde périssable. J'ai été envoyé au contraire par le prince des évêques de l'Eglise pour m'occuper exclusivement du ministère du salut. Aussi, telles furent mes paroles dans cette assemblée qui se tint au commandement à Waitang (là où fut signé le traité de la prise de possession par le premier gouverneur anglais). Votre souveraineté vous regarde; cela ne me regarde pas; je n'ai pas à vous diriger en cela. Si vous voulez céder vos droits de chefs à une nation étrangère, ou si vous voulez les conserver, cela vous regarde. Pour moi, je suis prêt à travailler au salut de vos âmes, soit que vous apparteniez au royaume des Anglais, soit que vous apparteniez à la souveraineté de la Nouvelle-Zélande. A vous d'avoir la sollicitude pour cette courte vie; pour moi, j'ai la sollicitude de vous procurer la vie éternelle du ciel.

« Ainsi, considère-le bien, Jean Heki, cette lettre et mon séjour à la Nouvelle-Zélande sont la preuve de ma vraie affection pour toi; oui, c'est la preuve de mon affection pour vous tous, vos enfants et votre postérité. Aussi moi; tous mes prêtres et mes catéchistes ne cesseront de prier pour que ces nuages qui obscurcissent le ciel se dissipent; et c'est pour cela que brille à nos yeux le soleil de la lumière, de la justice, de la paix et de la vraie félicité, pour la Nouvelle-Zélande. Enfin (je reviens à ce que je t'ai dit de faire des réclamations avant de faire la guerre), la voix et les écrits de la justice valent mieux que le glaive sanglant. La justice est le fondement de la grandeur des nations, et l'injustice est la cause de leur chute devant Dieu et aux yeux de tout homme juste.

« Je finis là mon discours, Jean Heki. Ecris-moi tes pensées, soit qu'elles soient bonnes, soit qu'elles soient mauvaises. Je te salue, toi et vous tous.

— *L'évêque catholique romain,*

— *« Jean-Baptiste François POMPALLIER. »*

La seconde lettre de Mgr. est adressée au commandant des forces anglaises. Celui-ci avait offert à l'évêque qu'il le ferait transporter dans un lieu de sûreté, parce qu'il avait dessein d'établir un strict blocus à la Baie des Îles. A cet offre du commandant, Mgr. répond, qu'il ne demande qu'un peu de protection de sa part, pour une goëlette qu'il avait frettée lui-même pour y embarquer ses prêtres et les objets les plus précieux de son église.

— *« Baie des Îles, le 1er. avril 1845. »*

— *« Monsieur le commandant,*

« J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre datée du 31 mars 1845, et ainsi adressée : *To the principal roman catholic clergyman, and his flock, residing in the bay of Islands.* Ce principal clergyman est votre sousigné très humble serviteur, connu notoirement en ce pays depuis bientôt huit ans qu'il y exerce son ministère spirituel.

« Je suis très reconnaissant, monsieur le commandant, envers vous et M. le gouverneur Fitzroy, pour l'information que vous me donnez sur le strict blocus qu'il a dessein d'établir à la baie des Îles, et pour les offres de service que vous avez la bonté de me faire en votre nom et en celui de S. Exc., en me proposant de me transporter, moi et mes ouailles, dans un lieu de sûreté. Mais, hélas ! j'ignore jusqu'ici le lieu où la Nouvelle-Zélande, les personnes protégées uniquement par les forces présentes et insuffisantes de la colonie peuvent être en sûreté. D'abord mes ouailles, en ce moment, se composent presque uniquement de tribus de naturels qui, pour la majorité, sont restées paisibles durant les hostilités qui viennent de ruiner la ville. Or, celles-ci m'ont fait entendre qu'elles ne pourront compter sur la protection de l'autorité coloniale que lorsque celle-ci pourra protéger ses propres colons et empêcher que leurs propriétés et leur vie ne soient aussi gravement attaquées qu'elles viennent de l'être, dans les hostilités affligeantes qui se sont faites ici.

« Quand à moi, monsieur le commandant, et quant à tous les prêtres et catéchistes qui composent ma mission, nous avons tout quitté, famille et patrie, pour travailler au salut de la Nouvelle-Zélande et de beaucoup d'autres îles en Océanie. Nous n'avons ni femmes, ni enfants, par le seul fait que nous suivons les règles de l'Eglise-mère pour son clergé. En outre, c'est un devoir, pour tout légitime pasteur, de donner sa vie pour les ouailles du suprême et bon pasteur qui nous a tous rachetés. Conséquemment, je ne demande point à être transporté ailleurs dans la Nouvelle-Zélande. Notre place de sûreté est dans le ciel, qui est le terme de tous nos désirs. Nous

sommes ici, non pour administrer les choses de ce monde, mais bien celles du salut et de la vraie foi. Mes pouvoirs spirituels de juridiction sont d'en haut, n'émanant d'aucun roi, et conférés seulement par les mains du Souverain Pontife de l'Eglise catholique, lequel réside à Rome. En ma personne, tous les membres de ma mission dans les îles de l'Océanie sont tous la spéciale protection de S. M. le roi des Français, parce que je suis de naissance; ainsi que presque tous les membres de ma mission, sujet français. Je me félicite aussi d'avoir la protection de tous les chefs des îles où je travaille à l'enseignement de la foi, et d'avoir ici, à la Nouvelle-Zélande, celle de M. le gouverneur Fitzroy. Je déplore du fond de l'âme les différents politiques qui se sont élevés en ce pays entre les Nouveaux-Zélandais et S. Exc. Je n'avais pas d'autres désirs que la paix et le bonheur des blancs et des indigènes. J'ai fait tous mes efforts pour procurer la pacification avant les hostilités, et je continuerai de même. Mais quand les différents deviennent purement et simplement matière de politique, la voix de la religion, toute pacificatrice qu'elle est, paralysée, parce qu'elle ne veut pas disposer des propriétés temporelles entre les peuples. Elle les laisse à leur conscience devant le tribunal du Seigneur, Roi des rois. C'est là qu'ils auront à répondre de la justice, de l'équité, du droit des gens et de la loi naturelle et chrétienne.

« Les Nouveaux-Zélandais, malgré bien des calomnies contre la religion catholique, ont compris en ce pays le zèle, la vérité, le désintéressement de ce même ministère chez eux. C'est pourquoi, sans doute, dans le plus fort des conflits de la guerre qu'ils viennent de faire, ils ont respecté ma personne, celles des membres de ma mission, et toutes mes propriétés et maisons; bien plus, le respect qu'ils ont pour l'évêque catholique, tant calomnié en sa religion, a sauvé de l'incendie environ quinze maisons de résidents anglais qui se trouvent dans son voisinage; les naturels n'y ont pas mis le feu, par cette raison que, s'ils l'y avaient mis, l'établissement de l'évêque catholique eût été consumé par les flammes du voisinage. Au milieu des calamités qui viennent d'affliger cette ville, je félicite de voir des maisons épargnées en considérations de l'évêque catholique; et ceci est une sorte de tribut de reconnaissance que la religion offre en personne à M. gouverneur Fitzroy, pour la protection qu'il donne à tout habitant de la Nouvelle-Zélande. Plût à Dieu que tout Européen quittât les préjugés contre la religion catholique, qui se montre pacificatrice et pleine d'affection pour les peuples, qui sauve ce qu'elle peut des calamités qui ne dépendent nullement d'elle.

« Monsieur le commandant, j'ose prier en votre personne S. Exc. M. Fitzroy, au nom de la civilisation, de la religion et de la gratitude, de vouloir bien me continuer sa protection et de laisser circuler librement la petite goëlette de ma mission, pour l'unique but du salut des âmes dont je suis chargé. Je désire continuer d'exercer mon ministère en cette île pour toutes les personnes, qu'elles soient; je suis disposé à assister spirituellement les Anglais et les Nouveaux-Zélandais belligérants, et vous pouvez être sûr d'avance que tout ce que je ferai, aura pour but le salut, l'équité et la paix.

« Par cette lettre, vous comprenez, monsieur le commandant, que je ne suis pas dans le dessein de priver ce pays d'un ministère que j'y exerce depuis près de huit ans. Je ne crains ni le pillage, ni l'incendie, ni la mort, pourvu que je puisse assister les troupeaux qui me sont confiés. Tout ce que je crains sur la terre, c'est le péché, qui est la cause de tous les maux en ce monde et en l'autre. Au reste, la prudence me dit assez que si j'ai été, ainsi que mon établissement, respecté dans le plus fort des hostilités, je n'ai pas lieu de craindre à présent qu'elles sont suspendues.

« En outre, il est bien connu que s'il y a de mauvais indigènes, comme en tous pays il y a de mauvais sujets, il y en a aussi de bons, ainsi qu'il s'en trouve aussi partout ailleurs. Or, ceux-ci méritent le dévouement des ministres de la religion jusqu'au péril de la vie.

« Après tout, fussent-ils tous mauvais, leur pasteur doit être bon et miséricordieux à leur égard, et les accompagner, s'il le fallait, jusqu'au gibet de leur position, pour tâcher de recueillir avec leur dernier soupir un acte de repentir sur leurs fautes, et ainsi sauver leurs âmes, pour lesquelles notre divin maître a donné tout son sang, aussi bien que pour les nôtres.

« Je vous prie, monsieur le commandant, de me donner, par écrit, votre protection pour ma petite goëlette de mission, en cas de blocus, et de mettre sous les yeux de S. Exc. M. le gouverneur Fitzroy la lettre que j'ai l'honneur de vous adresser.

— *« JEAN-BAPTISTE-FRANÇOIS POMPALLIER,*

Evêque de Maroné, vicaire apostolique de l'Océanie occidentale,
et chevalier de la Légion d'Honneur.»

Univers.

BULLETIN.

A nos Abonnés.— Lettre de M. Taché missionnaire Oblat à sa mère.

Comme MM. les Gérants des *Mélanges Religieux* nous ont fait un abandon entier de leurs droits à ce journal, nous avons crû à propos de terminer le volume de l'an dernier au dernier numéro de janvier. En conséquence nous allons commencer ce volume pour 1846, par le numéro qui va porter notre nom comme Propriétaires et Rédacteurs, pour le terminer au premier de janvier de l'an 1847, si les succès peut accompagner nos efforts. Ceux qui se sont abonnés pour payer une année complète au commencement de jan-

vier, continueront sur le même pied. Ceux qui se seraient abonnés plus tard ne payeront qu'à raison de leur tems d'abonnement à la fin de l'année, afin de commencer une année entière au premier de janvier, où nous termineront notre volume.

— Nous croyons devoir avertir les abonnés aux *Mélanges Religieux*, qu'à partir de ce jour, la propriété et la rédaction du journal appartiendront à M. N. Joseph Marie Bellanger et André Toussaint Lagarde, prêtres. Toutes lettres ou correspondances doivent être adressées, franches de port, à leur demeure, Hospice de St. Joseph, près de l'Evêché ou à l'imprimerie, ainsi que les abonnements et le paiement des souscriptions. Quand M. Bellanger qui, pour mettre ordre à ses affaires, ne doit être à son poste que vers le milieu de février, sera arrivé, alors nous entrerons dans de plus grands détails à ce sujet. Maintenant, il suffit de dire à nos abonnés et à nos confrères Rédacteurs de journaux, que M. Bellanger bien connu comme littérateur, ne contribuera pas peu à rendre le journal intéressant. Nous continuerons, comme à l'ordinaire à échanger avec nos confrères les journalistes, qui sont priés d'envoyer leurs feuilles à l'imprimerie de St. Jacques, comme par le passé. Nous attendons protection et bienveillance de la part de nos abonnés d'autant plus que nous ferons tous nos efforts pour rendre le journal intéressant.

ANDRÉ T. LAGARDE, Prêtre, Rédacteur.

— Nous nous faisons un plaisir de mettre sous les yeux de nos lecteurs, la plus grande partie d'une lettre que le R. P. Alexandre Tâché, missionnaire, oblat, écrit à sa mère du mois de septembre dernier. Après lui avoir exposé l'état d'aisance où il se trouve chez Mgr. Provencher, il continue ainsi sa narration :

« Le dimanche après notre arrivée fut caractérisé par deux faits qui ne s'effaceront de sitôt de ma mémoire. Le matin, j'eus le bonheur de faire un nouveau pas vers le sacerdoce, et d'être promu à l'ordre sacré du diaconat. J'étais dans la joie ; mais le soir, une bien sanglante tragédie vint plonger tout le monde dans la tristesse. Permettez-moi, avant de vous raconter le fait, de vous donner quelques détails nécessaires à son intelligence. Il y a dans le territoire de la Rivière-Rouge, outre nos *Métis*, ou *Bois-Brûlés*, de nombreuses tribus de Sauvages connus sous le nom de *Sauteux*, puis plus loin, dans les Etats-Unis, sont les *Sioux*. Ces *Sauteux* et ces *Sioux* sont constamment en guerre. L'automne dernier, nos *Bois-Brûlés*, étant allés à la chasse de la vache, les *Sioux* leur déclarèrent la guerre, et tuèrent un des leurs. Alors les *Bois-Brûlés*, au lieu de faire la chasse aux vaches, la firent aux hommes, et immolèrent huit *Sioux*. Cet acte de vengeance pouvait attirer d'épouvantables représailles ; mais comme tous les Sauvages redoutent beaucoup les *Métis*, les *Sioux* crurent plus avantageux de chercher la paix, et dix des chefs de leur nation arrivèrent ici le 31 août, pour conclure le traité. Comme ils étaient des personnages distingués, ils voulurent aussi visiter les éminences du pays ; en sorte que nous fûmes honorés de la visite de ces dix ambassadeurs. Leur figure est empreinte d'un caractère de grandeur et de noblesse bien marqué. Une digne et majestueuse gravité contrastait d'une manière frappante avec la jeunesse de plusieurs d'entre eux. Ils avaient l'air convaincus de l'importance de leur mission ; puis des carquois bien fournis de longs arcs et quelques fusils se trouvaient en leurs mains, pour montrer que s'ils venaient demander la paix, ils ne prétendaient point être traités comme des lâches, mais bien comme de vaillans et courageux guerriers. Ce qu'il avait de singulier, c'est le costume. L'un d'eux avait assez de plumes sur la tête pour faire un bel oreiller ; leurs longs cheveux, leurs figures teintes des différentes couleurs, leurs habits aussi variés pour la forme, que pour le fond, formaient un ensemble indéfinissable. Monseigneur leur fit servir à manger, et c'était un spectacle assez singulier de voir des ambassadeurs mangeant à terre sans autres ustensiles que leurs mains.

« Après nous avoir laissé jouir assez longtemps du spectacle de leurs personnes ils se retirèrent, cinq minutes étaient à peine écoulées que nous entendîmes un coup de fusil. C'était un *Sauteux* qui, héritier de la haine de ses ancêtres, et désireux de venger la mort de son père venait d'immoler un *Sioux*. La balle meurtrière perça le corps du *Sioux* atteignit un jeune *Sauteux* qu'elle perça aussi et alla tomber dans les habits d'une femme. La chose se passa en plein jour à deux pas d'ici, au milieu d'une nombreuse assemblée. Le meurtrier sentant son crime et craignant d'être appréhendé, rechargeait son fusil pour augmenter le nombre des victimes de sa fureur ; mais un intrépide

né lui en laissa pas le temps et le lui enleva. Alors le *Sauteux* crut devoir recourir à la fuite mais quelques *Bois-Brûlés* se mirent à sa poursuite et l'atteignirent, on le mit en prison.

« Pendant ce temps quelques *Sauteux* trempèrent leurs mains dans le sang du *Sioux* mort et s'en frottèrent la poitrine, l'un d'eux porta le raffinement de la cruauté jusqu'à lécher les traces du sang de cet infortuné. On enferma les neuf autres *Sioux* dans le fort, car ils pouvaient tous devenir les victimes de l'irritation que causa ce double meurtre. Les *Bois-Brûlés* se comportèrent si bien dans cette malheureuse rencontre qu'ils gagnèrent l'amitié des *Sioux*, et ceux-ci s'en retournèrent comblés de présents, satisfaits de la réception qu'ils reçurent (le meurtrier excepté) ayant conclu un traité avantageux de paix avec les *Bois-Brûlés* et même quelques tribus de *Sauteux*. Vingt *Métis* leur servirent d'escorte se faisant fort de les conduire en sûreté dans leur pays. Puis comme nous sommes en pays barbare la justice poursuivait l'affaire du meurtre, il fut jugé et condamné à la corde, la sentence de mort fut exécutée samedi dernier. C'est la première fois que la peine capitale est infligée dans ce pays. Le plus heureux dans cette malheureuse circonstance est sans contredit le meurtrier. C'était un jeune homme de 25 ans. Enfant, il avait aimé les instructions de M. de Belcourt, mais vint l'âge des passions et ce malheureux qui n'était pas encore baptisé se plongea sans réserve dans toutes sortes d'excès. Bien des fois le missionnaire tenta de le ramener mais en vain. Après son incarcération il devint un tout autre homme. La pensée de la mort qu'il allait subir jointe au souvenir de ses crimes le changèrent complètement. Il demanda M. Belcourt. Il fut baptisé quelques instants avant de monter sur l'échafaud et ses sentimens furent tels à ce moment suprême qu'il y a tout lieu d'espérer que cette peine temporelle lui a procuré à l'instant même un bonheur qui ne finira point. Le jour du meurtre un autre accident vint encore ajouter un deuil de cette journée néfaste. Un *Bois-Brûlé* croyant tirer sur un ours tua un *Sauteux*. Le premier de ces malheurs va peut-être vous faire croire que notre vie est exposée ici, mais de grâce, bonne mère, rassurez-vous. Les *Sioux* ni les *Sauteux* n'attaquent jamais les *Métis* quand ces derniers sont chez eux ; ils les redoutent excessivement. Il n'y a pas de danger pour les prêtres. Les chrétiens nous aiment et nous respectent beaucoup, puis les infidèles nous prennent pour des magiciens et comme ils sont extrêmement superstitieux, ils se regarderaient bien de nous faire la moindre des choses dans la crainte que nous leurs jétions des sorts. En sorte que nous sommes plus en sûreté que dans quelque pays que ce soit. Ce qui rend les *Métis* si redoutables, c'est d'abord leur nombre mais surtout leur habileté. Habités à la chasse du bœuf sauvage, ils forment la cavalerie la plus redoutable qu'il y ait au monde. Les chevaux dressés à cette chasse sont d'une rigueur et d'une ardeur étonnante, mais l'habileté des hommes surpasse presque tout ce que l'on peut s'imaginer. Les reins d'une main et le fouet de l'autre, ils tirent sept coups de fusil par minute le cheval étant à la vive course. Il en est même un, qui dans un pari a chargé et tiré cinq coups à balle pendant que son cheval faisait un arpent chainé, bride abattue, et plusieurs qui n'ont tiré le cinquième coup quelques pas après être dépassé la borne. Puis ils ne tirent point au hasard, car chaque coup abat une vache et souvent pour s'amuser en galopant ainsi ils logent une balle dans les flânes d'un pauvre oiseau qui passait au-dessus de leur tête. Ce qu'il y a de plus étonnant encore c'est qu'il reconnaissent toujours ou presque toujours les animaux qu'ils ont tués et pourtant il y a jusqu'à trois cents chasseurs qui chassent en même temps la même bande de vaches. De temps en temps ils mettent un, deux ou trois grains de plomb avec leurs balles pour reconnaître plus facilement leurs vaches. Un bon chasseur lorsqu'il y a assez de vaches, en tue jusqu'à cent, pendant la chasse. Ces vaches qui sont grasses et grosses se vendent avec la peau (nos robes de carioles) cinq shellings. Les Sauvages sont pourtant de bons chasseurs et n'aiment guère les actes d'humilité, cependant ils ne peuvent se dispenser de reconnaître la supériorité des *Bois-Brûlés* et n'osent les attaquer dans la crainte d'en être traités comme des vaches, ce qui leur arriverait indubitablement. C'en est assez pour cette fois sur le compte de ces Sauvages et *Bois-Brûlés*.

« Je serai fait prêtre en même temps que je serai mes vœux, c'est-à-dire, au commencement du mois prochain. En sorte, bonne mère, lorsque vos mains toucheront cette lettre les miennes auront reçu l'onction sainte ; lorsque vos yeux tomberont sur ces lignes, les miens se seront élevés vers le ciel pour en

faire descendre la victime sainte ; lorsque vos lèvres articuleront ces mots, les miennes seront teintes du sang de cette auguste victime. Oui, maman votre fils sera prêtre ; votre Alexandre, quelque indigne qu'il en soit sera monté à l'autel pour rendre hommage à son Dieu et le prier de bénir sa mère. Votre piété mieux que mes paroles peut vous dicter ce que vous avez à faire pour moi, c'est de prier et de prier beaucoup. De mon côté, bonne maman, lorsque je tiendrai en mes mains le corps du Sauveur, je le prierai de répandre ses plus abondantes bénédictions sur une mère chérie, sur un oncle auquel je dois tout, sur une tante dont les prières ferventes me procurent peut être ce bonheur, sur des frères qui me sont si chers, sur mes parents et mon pays que je n'ai laissé que pour l'amour de mon Dieu et que j'aime toujours bien tendrement."

NOUVELLES RELIGIEUSES.

ROME.

— M. l'abbé Barthier, ancien supérieur des prêtres auxiliaires du Calvaire, est parti pour Rome, délégué par le tribunal ecclésiastique, pour aller reconnaître à la Congrégation des Rits les pièces relatives au procès apostolique de la béatification de la bienheureuse Germaine Cousin. Ces pièces ont pour objet la réputation de sainteté et les miracles *in genere*, attribués à la bienheureuse. Ce procès sera suivi d'un second sur l'examen des vertus et des miracles *in specie*.

— Lundi matin, 24 novembre, S. S. le Pape Grégoire XVI a tenu au Vatican un consistoire secret, dans lequel, après avoir fermé la bouche à S. Em. le cardinal Altieri, elle a proposé les Eglises suivantes :

L'Eglise patriarcale de Lisbonne pour Mgr. Guillaume Henri de Carvalho transféré de l'Eglise épiscopale de Leiria.

L'Eglise patriarcale d'Antioche, *in partibus infidelium*, pour Mgr. Jean-Nicolas Tanara, transféré de l'Eglise patriarcale d'Urbino.

L'Eglise métropolitaine de Naples, pour Mgr. Sixte Riario Sforza, transféré de l'Eglise épiscopale d'Aversa.

L'Eglise métropolitaine de Mont-Real, pour Mgr. Pierre-François Brunacini, moine bénédictin de la congrégation de Mont-Cassin, transféré de l'Eglise épiscopale de Piazza.

L'Eglise métropolitaine de Coloczo et de Bochia, pour Mgr. François de Paule de Nadad, transféré de l'Eglise épiscopale de Vacia.

L'Eglise archiépiscopale de Mételin, *in partibus infidelium*, pour M. Emmanuel-Benoît Rodriguez, prêtre de Porto, suffragant désigné de l'Eglise patriarcale de Lisbonne.

L'Eglise épiscopale de Sessa, pour Mgr. Joseph-Marie d'Alessandro, transféré de l'Eglise épiscopale de Capaccio.

L'Eglise épiscopale de Segni, pour Jean-Baptiste Pedei, prêtre de Castagno, vicaire-général de S. Em. le cardinal abbé commandataire de Saint-Paul-aux-Trois-Fontaines.

L'Eglise épiscopale d'Aversa, pour Mgr. Antonin Luca, prêtre de Bronte, diocèse de Catane, vice-président de l'académie ecclésiastique de Rome.

L'Eglise épiscopale de Larino, pour M. Pierre Botazzi, prêtre de Lacedonia, archidiaque et vicaire-général de Cortone.

L'Eglise épiscopale de Capaccio, pour M. Grégoire Estille, prêtre de Rossano, chanoine curé de l'Eglise métropolitaine de Rossano.

L'Eglise épiscopale de Buhweis, pour M. Joseph-Andra Lindauer, prêtre et vicaire-général de Prague.

L'Eglise épiscopale de Luçon, pour M. Jacques Baillès, prêtre et vicaire-général de Toulouse.

L'Eglise épiscopale de Saint-Jacques du Cap-Vert en Afrique, pour M. Jean-Henriquez Moniz, prêtre de Funchal, chanoine de la cathédrale de Funchal.

Toutes les Eglises susnommées ayant été proposées, Sa Sainteté a ouvert la bouche à S. Exc. le cardinal Altieri, auquel elle a ensuite assigné le titre presbytéral de Sainte-Marie, *in Portico*.

Puis, après une courte allocution, Sa Sainteté a proclamé cardinaux de la sainte Eglise romaine :

De l'ordre des Prêtres, Mgr. Laurent Simonetti, protonotaire apostolique, participant et assesseur du Saint-Office, né à Rome, le 26 mai 1789, créé et réservé *in pectore*, dans le consistoire du 23 juillet 1844.

De l'ordre des Diaques, Mgr. Jacques Piccolomini, doyen des clers de la chambre, président des armes, né à Sienne, le 30 juillet 1795, créé et réservé *in pectore*, dans le consistoire secret du 22 juillet 1844.

Sa Sainteté a réservé *in pectore* un autre cardinal.

Les instances pour le *pallium* ont ensuite été présentées à Sa Sainteté, pour l'Eglise patriarcale de Lisbonne, pour les Eglises métropolitaines de Naples, de Mont-Real, de Cologne, de Colocza, de Bachia et d'Evora.

Dans l'après-midi, les nouveaux cardinaux Simonetti et Piccolomini se sont rendus au palais du Vatican, chez S. Exc. le cardinal secrétaire-d'Etat, qui les a présentés au Pape, de la main duquel ils ont reçu, avec les formalités ordinaires, la barette de cardinal.

Da la soirée du même jour les deux Eminences ont reçu les compliments d'usage du Sacré-Collège, du corps diplomatique, que la noblesse romaine et étrangère.

FRANCE.

Consécration d'un abbé de la Trappe.—Les premiers jours du mois de novembre ont été marqués par une admirable et touchante cérémonie, à la Trappe de Bellefontaine, près Beaupréau (Vendée). Nous voulons parler du sacre et de l'installation du nouvel et jeune abbé de ce couvent, dont nous annonçons naguère l'édifiante élection. On se souvient que cet abbé est le comte de la Forêt-Dionne, âgé de trente-trois ou trente-quatre ans, et qui, dès sa première jeunesse, avait renoncé, pour la sainte misère du cloître, à tout ce que le monde peut offrir de richesse et de grandeur. Noble exemple imité récemment par un de ses frères, qui vient de jeter une fortune à ses pieds, pour s'ensevelir sous le même linceul ! Le vénérable évêque d'Angers présidait la cérémonie avec ses grands vicaires. Le nouvel abbé était assisté de l'abbé de Mortagne, général de l'Ordre, et de l'abbé de la Meillerie en Bretagne. Le chef des Trappistes d'Alger figurait à côté d'eux. Tout le clergé des paroisses environnantes s'était donné rendez-vous à Bellefontaine. Enfin, le monde y était représenté par une foule de personnes de distinction : M. le marquis de Civrac ; M. de Rivière ; M. Moricet, qui reçut dans ses bras Cathelineau assassiné ; M. Martin-Tristan, le savant antiquaire, M. Pitre-Chevalier, l'historien breton, qu'un deuil particulier appelait à la Trappe, sur la tombe à peine fermée d'un de ses amis d'enfance ; les officiers de la garnison de Beaupréau, e une multitude recueillie de paysans vendéens.

Mgr. Angébaudt avoir été reçu la veille, à la nuit tombante, par les cent vingt moines, en robes blanches et noires, ayant à leur tête le nouvel abbé revêtu de la chape blanche, à broderies d'or. Deux allocutions éloqu岸tes avaient été échangées sous le portail, et l'évêque s'était rendu solennellement à l'église, partageant le dais avec le récipiendaire, tandis que les abbés de Mortagne et de la Meillerie soutenaient les deux bâtons. Ensuite avait eu lieu à l'hôtellerie un souper frugal, animé par les intéressantes relations de l'abbé de Staouéli. La robe des Trappistes est vénérée des Arabes autant que celle des Marabouts ; et comme missionnaires, ces religieux rondront les plus grands services à l'Afrique française. Ils civiliseront cette nouvel barbarie, comme leurs prédécesseurs ont civilisé la barbarie des Gaules.

La cérémonie du sacre de l'abbé a duré de huit heures à dix heures. On sait combien les détails en sont imposants et magnifiques. C'est un sacre d'évêque, auquel s'ajoutent les sévérités particulières du cloître. Les assistants ont suivi dans le recueillement le plus profond les touchantes cérémonies de cette consécration, l'interrogatoire du nouvel abbé, son ensevelissement allégorique au pied de l'autel, l'investiture de la crose d'ivoire et d'ébène, de la mitre d'argent moiré, des gants blancs et de l'anneau pastoral, l'offrande des pains et des barils dorés, symbole du divin sacrifice, le baiser de paix général, et la communion des cent vingt moines, l'intronisation de l'abbé dans son fauteuil, enfin sa bénédiction et son accolade à toute la communauté. Pendant cette auguste pompe, le jeune frère de l'abbé, qui porte encore ses cheveux de dix-huit ans, et qui a tout ce qu'il faudrait pour être l'idole du monde, aurait arraché des larmes aux yeux les plus sévères, pas la simplicité admirable de son sacrifice et de sa ferveur.

Après la messe, un dîner de cent cinquante couverts a été servi dans le réfectoire du couvent, par le P. hôtelier en personne, dont rien ne saurait exprimer les charmantes attentions ; puis chacun s'est retiré, laissant les bons Pères à leurs travaux infatigables, et se disant qu'il n'y a rien encore d'aussi grand que la folie de la Croix dans notre siècle de la raison.

Ami de la Religion.

S. Em. M. le cardinal-archevêque de Lyon nous prie de faire connaître à nos lecteurs combien il a été contrarié de la *dédicace* de cette Hymne, qu'il ne peut que condamner.

— M. l'abbé Bouchot, né dans le département des Basses-Pyrénées, provicaire apostolique à Penang, île du prince de Galles, a été élevé par le pape à la dignité d'évêque d'*Athalie* et de vicaire apostolique de la presqu'île malaise. Il a été occupé dans les missions catholiques (congrégation des Missions-Etrangères de France), pendant vingt ans dans ces contrées. Il se rend à Calcutta pour être sacré par l'archevêque, Mgr. Caraw, vicaire apostolique du Bengale. Mgr. Bouchot était depuis longtemps curé de Penang ; il fut désigné pour l'administration spirituelle de la Malaisie, lorsque son prédécesseur revint en Europe par suite de nombreuses infirmités. Les lettres du préfet de la Propagande à ce dernier prélat, s'expriment ainsi : *E. Bouchot quem designasti, elegimus*. Mgr. Bouchot possède une fortune considérable pour un missionnaire ; elle a été acquise par des moyens très-légitimes, et doit retourner au jour dans son entier au secours et à l'extension de cette pauvre mission de la Malaisie.

— Un hommage éclatant vient d'être rendu dans notre pays, à l'excellence de l'enseignement religieux sous tous les rapports. La médaille départementale unique (en argent), de mérite et de zèle pour l'année 1845, vient d'être décernée au Frère Céran, de la congrégation de M. l'abbé J. M. de La Mennais, instituteur primaire à Saint-Solain. Le modeste Frère qui a déjà vu plusieurs de ses élèves remporter dans les collèges des succès dus en grande partie à ses heureuses préparations, vient ainsi d'obtenir un triomphe aussi flatteur que mérité, après avoir concouru avec tous les instituteurs des nombreuses communes de notre département. Ce sera en même temps une juste et douce récompense pour le vénérable pasteur de Saint-Solain, qui, sans autre trésor que son inépuisable charité, après avoir, il y a onze ans, fait naître de ses cendres un village considérable incendié, a créé dans une commune de moins de 500 âmes de population, deux établissements d'instruction, touz-

deux parfaitement tenus, et continue de prouver ainsi que le clergé catholique veut la religion par les lumières et les lumières par la religion.

ALLEMAGNE.

— Nous recevons de Breslau des nouvelles de plus en plus consolantes sur la situation religieuse de la Silésie.

« L'année qui achève de s'écouler, nous dit une lettre émanée de source authentique, a produit dans notre diocèse des fruits de salut dus au zèle et à la vigilance du pasteur que Dieu nous a donné. Le Seigneur, d'ailleurs, par le souffle d'abord si impétueux du schisme, a séparé son bon grain de la paille; le clergé et le peuple sont débarrassés des éléments de contagion religieuse dont ils étaient infectés. Chez nos schismatiques, au contraire, les éléments de discordé, de l'incrédulité et de l'ambition, et pendant quelque temps comprimés avec peine, éclatent aujourd'hui dans toute leur énergie. Depuis son retour à Breslau, Ronge s'efforce de reconquérir la première place dont Theiner s'était emparé pendant ses bruyans voyages. La profonde ignorance théologique du premier adhérens, qui en avaient fait leur mannequin. En excitant sa vanité, ils ont exalté son ambition, en le proclamant réformateur, ils lui ont persuadé qu'en lui il y avait l'étoile d'un grand homme. Les mépris de Theiner et les colères de Ronge ont déjà dessillé bien des yeux; chacun commence à le trouver aussi ridicule qu'insupportable. Il est donc tout naturel que ceux d'entre ses premiers admirateurs qui n'ont pas entièrement perdu le sens ou auxquels la grâce n'a pas été irrévocablement retirée, songent à rentrer au sein de l'Eglise, ou y sont déjà rentrés.

« Ce qui est visible à tous les yeux, c'est que l'Eglise a retiré de tous ces désordres de notables avantages. Cela fait voir que pour ceux qui aiment Dieu tout coopère au bien. Quant à nous, nous n'avons qu'à nous réjouir de ce que, placés au centre de ces folles menées, nous n'avons perdu ni le courage de les combattre, ni la confiance de les voir incessamment retomber dans leur néant. »

HONOVRE.

— Le gouvernement de Honovre vient de donner à tous les conseurs locaux du royaume, l'instruction de refuser aux dissidens d'Hildersheim, (seule ville où il ait pu se former une très-mince communauté rongienne) toute espèce de licence d'imprimer quoi que ce puisse être. Les censeurs maintenant l'exécution de ces ordres avec une rigueur si grande, que les noms des chefs de cette communauté ne peuvent pas même être cités dans aucun écrit. De son côté le gouvernement wurtembergeois a fait défense à tout pasteur dissident de donner à l'enfance des instructions prétendues religieuses.

SUISSE.

— On sait que le gouvernement vaudois a reçu des pouvoirs discrétionnaire pour remanier ce qu'on appelle dans ce pays la société des disciples de Christ, non-seulement l'Eglise nationale, mais encore les Eglises dissidentes. On sait aussi comment il a usé de ses pouvoirs à l'égard de l'Eglise nationale; il a si bien manœuvré qu'elle est bouleversée de fond en comble; ses pasteurs se trouvent dans l'alternative, ou de renoncer à leurs fonctions ou de se couvrir d'opprobre en subissant le joug le plus humiliant.

Le tour des églises dissidentes ne s'est pas fait attendre. A peine avait on crié à bas les Jésuites sur le Montbenon; à peine la révolution de février s'était-elle opérée, que ses premiers auteurs reçurent leur récompense: les piétistes et les Möniers furent chassés de leurs oratoires à coups de bâtons. Ce n'était pas encore assez, de nouveaux châtimens leur étaient réservés. Dans la séance où le grand conseil conféra la plénitude de l'autorité spirituelle au conseil exécutif, M. Druey, parlant des Eglises dissidentes, dit: *Là où les citoyens seront d'accord, on les laissera s'arranger comme ils voudront; mais là où la population sera divisée, le gouvernement maintiendra l'ordre, c'est-à-dire supprimera les cultes indépendans. Or, la population de Lausanne est évidemment divisée; les troubles qui ont eu lieu il y a huit jours, les coups de bâtons et de cannes donnés et reçus, comme dit si bien la Gazette de Lausanne, ne laissent point de doute à cet égard. Aussi qu'à fait le gouvernement? Il a défendu les assemblées religieuses en dehors de l'Eglise nationale. Lisez plutôt.*

« Vu les faits dont l'oratoire et d'autres réunions religieuses, à Lausanne, ont été l'occasion;

« Considérant que, si des réunions religieuses en dehors de l'Eglise nationale non autorisées par la loi devaient continuer, l'ordre public serait gravement compromis;

« Considérant que, dans l'état des esprits, il est dans l'intérêt bien entendu de la liberté religieuse elle-même, aussi bien que de l'Eglise nationale et du maintien de l'ordre public, de suspendre les réunions religieuses en dehors de l'Eglise nationale qui sont l'occasion de troubles dont les conséquences pour le pays pourraient devenir incalculables;

« Faisant usage des pouvoirs extraordinaires dont il est investi par le décret du 19 novembre 1845;

« Le conseil d'Etat arrête:

« Art. 1er. Les assemblées à l'oratoire et les autres réunions religieuses en dehors de l'Eglise nationale non autorisées par la loi sont, dès aujourd'hui et jusqu'à nouvel ordre, interdites à Lausanne.

« Art. 2. En cas de désobéissance ou de résistance à la défense faite par l'art. 2er du présent arrêté, les réunions qui y sont mentionnées seront dissoutes. En de besoin, il sera fait emploi de la force, et les personnes qui

auront résisté aux ordres de l'autorité seront traduites devant les tribunaux pour être punies conformément au code pénal.

« Art. 3. Le conseil d'Etat prendra des mesures semblables dans les autres parties du pays où elle pourront devenir nécessaires.

« Art. 4. Le préfet du district de Lausanne en la municipalité de cette ville sont chargés de pourvoir à l'exécution du présent arrêté.

« Donné sous le sceau du conseil d'Etat, à Lausanne, pour être imprimée et publiée et affichée.

« Le président du conseil d'Etat, H. DRUEY.

« Le chancelier, C. FERNEROD. »

NOUVELLES POLITIQUES

CANADA.

Convocation des Chambres.— On verra par la proclamation suivante qui a paru dans la *Gazette Officielle* de samedi et que nous reproduisons tout au long, que la convocation des Chambres, pour la dépêche des affaires, est fixée au vendredi, le 20 mars prochain.

PROVINCE DU }
CANADA. } CATHCART.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc.

A Nos très-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province du Canada, et à nos Chevaliers, Citoyens et Bourgeois, élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée du Parlement Provincial de Notre dite Province, en Notre Cité de Montréal, qui devait commencer et être tenue Samedi, le Septième jour de Février prochain, et à chacun de vous, — SALUT:

Attendu que notre parlement demeure prorogé au Septième jour de Février prochain, cependant, nous avons jugé à propos, pour diverses causes et considérations de le proroger de nouveau à VENDREDI, le VINGTIÈME jour de MARS prochain, de sorte que vous, ni aucun de vous ne serez le dit Septième jour de Février prochain, tenus ni obligés de paraître en notre cité de Montréal; car nous voulons que vous et chacun de vous, soyez entièrement déchargés à cet égard, vous commandant, et par la teneur des présentes, vous enjoignant fermement et à chacun de vous, et à tous autres intéressés à cet égard, d'être et de comparaître personnellement, VENDREDI, le VINGTIÈME jour de MARS prochain, en notre cité de Montréal, pour procéder à L'EXPÉDITION DES AFFAIRES, et traiter, faire, agir et conclure sur ces choses, qui, par la grâce de Dieu, pourront être ordonnées dans notre dit parlement provincial par le conseil commun de notre dite province.

En foi de quoi, Nous avons fait rendre nos présentes lettres patentes, et à icelle fait apposer le grand sceau de notre dite province: TÉMOIN notre très-fidèle et bien-aimé lieutenant-général le très honorable CHARLES MURRAY, COMTE CATHCART, de Cathcart, dans le comté de Renfrew, C. C. B., administrateur du gouvernement de notre province en Canada, et commandant de nos forces dans l'Amérique Britannique du Nord, etc. etc. etc. A notre hôtel du gouvernement, en notre cité de Montréal, dans notre dite province, ce trentième jour de janvier, en l'année de notre seigneur, mil-huit-cent-quarante-six, et de notre règne la neuvième.

Par ordre,

FÉLIX FORTIER, G. C. C.

FRANCE.

Suppression de la traite.— Le *Moniteur* publie un document qui a paru, il y a deux jours, dans la *Gazette de Londres*; c'est une déclaration commune faite au nom de la France et de la Grande-Bretagne, et exécution de l'article 7 de la convention du 29 mai 1845, pour la suppression de la traite des esclaves.

« Sa M. le roi des Français ayant fait notifier à S. M. la reine du royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande que l'escadre française destinée à être envoyée à la côte d'Afrique, conformément à la convention entre leurs dites Majestés, signés à Londres le 29 mai 1845, sera prête à commencer ses opérations sur cette côte ayant le 15 du présent mois, le roi des Français à la cour de Londres, et le principal secrétaire-d'état de S. M. britannique au département des affaires étrangères, étant munis des pouvoirs nécessaires, font savoir par cette commune déclaration, conformément aux dispositions de l'art. 7 de ladite convention, que les mesures qui doivent être prises en vertu de ladite convention sont sur le point d'être mises à l'exécution, à l'époque mentionnée dans ladite notification, et qu'en conséquence, le 6e jour de mars 1846, à trois mois de date de cette commune déclaration, les mandats qui ont été délivrés, en exécution des conventions de 1831 et de 1833, aux croiseurs des deux nations, pour l'exercice mutuel du droit de visite, doivent être respectivement restitués.

En foi de quoi, les soussignés ont signé la présente commune déclaration, et y ont apposer le sceau de leurs armes.

Fait double à Londres, le 6 décembre de l'an de grâce 1845. »

Signé JARNAC.

Signé ABERDEEN.

(L. S.)

(L. S.)

Cette déclaration est le complément du traité du 29 mai. Dans trois mois, les mandats délivrés aux croiseurs de la France et de l'Angleterre n'existeront plus; mais est-il bien certain que notre commerce sera, conformément au vœu des chambres, remplacé sous la surveillance exclusive de notre pavillon? N'aura-t-il pas à craindre les effets du mauvais vouloir des croiseurs anglais, auxquels un article du traité semble laisser encore, par le va

que de ces termes, une latitude excessive ?

TRAVAUX PUBLICS.—En France, ils embrassent maintenant plus de 200 routes royales, près de 1,600 routes départementales, 4,000 chemins vicinaux 7 grands bassins, 42 ports maritimes, 297 rivières ou canaux, et enfin 50 lignes ou embranchemens de chemins de fer. C'est sur un développement de près de 200,000 kilomètres (50 mille lieues), sans y comprendre 600,000 kilomètres de chemins vicinaux, que s'opèrent des entreprises grandioses, des métamorphoses inouïes. Travaux souterrains immenses, ponts suspendus jetés sur les plus larges fleuves, voies non montables, triple réseau, qui relie les parties les plus éloignées du royaume, tous les départemens, tous les arrondissemens, toutes les communes qui rayonnent autour de la capitale ; autour des grands centres commerciaux, industriels, qui met en communication l'Océan, la Manche et la Méditerranée, les frontières du Nord, de l'Allemagne et de l'Italie, tout s'exécute simultanément et avec plus ou moins d'activité.

ITALIE.

—On sait que le grand duc de Toscane, afin de prévenir et d'éviter ainsi de la part du gouvernement pontifical une demande en extradition d'un certain nombre d'insurgés de Rimini, qui, traqués par les troupes et par la population romagnole, s'étaient réfugiés sur le territoire toscan, les avait fait en grande hâte embarquer pour la France ; il s'applaudissait sans doute de cet acte de clémence, lorsque tout à coup son gouvernement a découvert les traces d'une conspiration tramée par la *Jeune-Italie* au sein de ses propres Etats. On avait fait à Rimini l'expérience du peu de fonds que l'on peut faire sur des émeutiers assemblés au hasard : on songea donc à se donner un noyau militaire, et c'est dans l'armée grand-ducale qu'on a essayé de le former. Le général Prim était, dit-on, désigné pour chef de l'expédition projetée ; il s'était établi à Gènes, et il n'y attendait que l'explosion de la révolte d'un bataillon toscan pour se rendre sur les lieux et y prendre le commandement de la troupe rebelle, à laquelle devaient se réunir les volontaires radicaux dont on s'était assuré. Le complot a été dévoilé ; une vingtaine de militaires du bataillon ont eu le temps de s'échapper ; Prim a disparu de Gènes, et la conspiration se trouve ajournée. L'Autriche, cependant, prend ses mesures ; deux brigs de guerre croisent sur les côtes romaines de l'Adriatique, et des ordres de même nature viennent d'être donnés aux commandans de tous les ports de la côte illyrienne. Il est probable qu'une police maritime s'exerce en même temps, par ordre de Sa Majesté sarde, sur la Méditerranée, pour capturer tout navire suspect se porter des armes ou des hommes de bonne volonté aux conjurés de la moyenne Italie.

MADAGASCAR.

Expédition de Madagascar.—Nous trouvons dans le *Courrier français* de nouveaux détails sur l'expédition de Madagascar. Ainsi des notes auraient été, suivant lui, échangées, depuis quelques temps, entre les cabinets de Paris et de Londres, et toutes les questions d'exécution seraient aujourd'hui résolues.

Il est toujours vrai que le général Duvivier commandera les troupes de débarquement ; mais le commandement supérieur des forces navales serait réservé à un contre-amiral anglais. Un aide-de-camp du ministre de la marine serait attaché à l'expédition avec une mission pareille à celle dont M. Page a été chargé dans la Plata.

Maintenant ajoute le *Courrier*, si l'on veut savoir à quel point l'Angleterre était certaine du contentement le dirons aussi. Le gouverneur anglais de Maurice a envoyé un brick reconnaître les côtes de l'île de Madagascar sonder les passes ; dessiner les plans et étudier les lieux de débarquement et d'attaque. Cette exploration a duré plus de deux mois ; elle a été faite aux regards de nos marins indignés. Si le ministère avait eu la conscience de nos droits, il aurait demandé compte de cette exploration détaillée d'une île appartenant à la France. L'a-t-il fait ? Au contraire ! Il a laissé nos vaisseaux en panne, comme si l'Angleterre avait été chargée par nous du soin de combiner une expédition entreprise à frais et avantages communs ! Sans le zèle et la sollicitude de nos officiers qui d'accord avec l'administration de Bourbon, ont pris sur eux d'explorer à leurs risques et périls le canal de Mozambique et le littoral madécasse, à peine le ministère se douterait-il de ce que peut être une expédition dans ces parages.

Qu'a répondu le ministère à toutes ces révélations, qui l'accusent si honnêtement ? Rien.

On lui imputait hier d'avoir consenti à vendre Chandernagor aux Anglais, et il n'a pas répondu davantage. Il y a un an, c'était Albreda.

Est-ce mépris de l'opinion publique ou conscience de ses fautes. Les chambres parviendraient-elles à les lui faire réparer, en le contraignant à obéir aux légitimes susceptibilités de l'opinion ?

HEUREUSE INFLUENCE

D'UNE PREMIÈRE ÉDUCATION CHRÉTIENNE

Les impies ne cessent de répéter que la religion est une vieille superstition que les progrès de l'esprit humain ont fait évanouir. Ils mentent, ils savent qu'ils mentent, mais ils savent qu'un moyen d'entraîner les hommes à leur perte, c'est de leur faire croire qu'il est de leur honneur d'embrasser un système au-dessus des idées du vulgaire.

Non, la religion n'est pas morte ! on la retrouve dans toutes les

classes, belle, touchante, telle qu'elle apparut aux premiers siècles de l'Église pour triompher de tous les cœurs. Voici un exemple qui vient à l'appui de ce que nous avançons.

M. Plinville, honnête négociant de la rue Saint-Denis, avait acquis honorablement une fort belle fortune, et, chose rare, il savait être riche et modeste. Sa foi était simple, son esprit était droit et juste, mais peu cultivé. M. Plinville pouvait se passer plus qu'un autre d'une instruction très-étendue, parce que sa vie était laborieuse, ses amis vertueux et ses plaisirs d'innocents délassements. Il suivait les lois que la religion impose, avec la même facilité que l'eau s'écoule d'une source abondante. Vivant en dehors des passions humaines, il ignorait qu'un volcan s'était ouvert sous les pas de la génération nouvelle.

Une foi simple ne souffrit plus dans ces temps désastreux : il faut une instruction solide, approfondie, pour repousser les ennemis qui s'acharment à faire tomber l'innocence. Armand, fils de M. Plinville, élevé sous les yeux de son père, n'a eu qu'à imiter les exemples de vertus pour être bon et vertueux ; mais il n'a rien étudié, rien approfondi, et la grande leçon du malheur et de l'expérience n'est pas venue retremper son âme. Il fait plutôt le bien par instinct que par une vertu fondée sur la connaissance de hautes sévérités et sur de profondes convictions.

L'heure du danger a sonné pour Armand : ses parents meurent presque en même temps, et il reste frappé du double malheur d'être indépendant et riche à vingt ans. Tout entier d'abord à sa douleur, il se renferme dans le petit cercle d'amis vertueux où il a passé sa vie ; mais bientôt des hommes qui s'attachent à faire le mal par un instinct diabolique, ou par un intérêt personnel, s'insinuent chez le riche héritier, le flattent, lui vantent le bonheur de l'opulence, lui disent " que l'or est la source de la plus haute considération ; mais que pour l'obtenir, cette considération, il faut se faire honneur de sa fortune ; que le luxe distingue tout de suite du commun des martyrs, et qu'il est l'âme de la prospérité des Etats ; enfin qu'un homme comme lui doit quitter la sphère étroite d'un magasin et se lancer dans le monde, où l'attend le plus grand succès." Pauvre Armand, tu crois à ces propres perfides, et ton orgueil t'entraîne dans la pente rapide où l'imprudence conduit au crime. Comment étaler du luxe sans prendre le goût des plaisirs ? Hélas ! ces plaisirs qui parlent aux sens deviennent bientôt des maîtres impitoyables auxquels la raison cède en gémissant d'abord ; puis après, séduite elle-même, elle emploie toutes les ressources de son éloquence pour revêtir sa folie du manteau de la sagesse. Armand succombe : ses flatteurs sourient à leur triomphe, et, pour s'assurer la victoire, ils commentent par plaisanter le jeune Plinville sur la religion. Celui-ci essaye de la défendre, mais il manque de force et de savoir. Les sophismes les plus hardis, les mensonges les plus révoltants, les paradoxes les plus sous volent autour d'Armand, se croisent, brillent d'une fausse lueur qui l'étonne et le confond ; il cherche encore à répondre, mais il n'a que la foi du charbonnier, et son ignorance l'empêche de discerner le vice des raisonnements dont ont l'accable ; honteux d'être battu, il cesse de se défendre : on le croit vaincu, et l'impiété entonne un de ces chants de triomphe que l'enfer répète avec les plus horribles accents.

La religion, plaintive et désolée, se retire au fond du cœur d'Armand : il ignore lui-même qu'il conserve en lui un dépôt si précieux. Ils sont là, ces principes sacrés, fils d'une longue habitude ; ils sont là, ces souvenirs d'une mère chérie qui ne savait qu'adorer Dieu en toute simplicité, mais qui s'en occupait sans cesse !, et avait imprégné l'âme d'Armand d'une croyance ineffaçable. L'esprit du jeune homme pouvait s'égarer un jour, son cœur resterait chrétien en dépit de lui-même. Comment déraciner cette semence qui a crû pendant vingt ans au doux soleil de l'innocence ? Aussi la bouche d'Armand ne profère jamais un blasphème, et une sorte de malaise l'opresse lorsqu'il entend l'impiété hurler ses odieux principes, et rire d'un rire infernal en répétant : *Nous avons écrasé l'infâme.*

L'orgueil chez Armand a soulevé toutes les passions ; aussi la paix de l'âme fut-elle perdue pour lui. Sa conscience bourrelée lui crée dans la solitude mille fantômes effrayants ; il fuit la solitude pour se livrer de plus en plus au tourbillon. Mais les joies terrestres engendrent tristesse et chagrin : la santé d'Armand s'altéra par les plaisirs de la table ; le jeu compromit sa fortune, et des liaisons criminelles lui firent connaître les transports de la jalousie, les fureurs de la vengeance.

Enfin le dérangement de sa fortune et de sa santé l'oblige à rompre avec ses faux amis ; il s'indigne de les voir disparaître à la vue de ses malheurs, et va chercher dans sa famille des consolations qu'on n'a garde de lui refuser : car les chrétiens que l'on dépeint comme

intolérants, ne haïssent que le crime, et sont pleins d'indulgence pour le pécheur repentant. Un an de repos fait renaître les forces d'Armand ; mais sa fortune est bien restreinte : il l'augmente en épousant une de ses parentes, fille de M. Laurent, marchand très-estimé. Madame Laurent est une femme rare par les qualités de son cœur et de son esprit ; elle a trouvé dans l'étude approfondie de la religion une élévation d'âme, une énergie de caractère qui la rendent l'épouse la plus parfaite, et la mère la plus sage. Elisabeth, sa fille, élevée par elle, a toutes vertus de partage, et le motif de son attachement pour Armand est le désir de le faire rentrer dans la bonne voie dont il s'est écarté. Le mariage se fait : Armand est heureux comme on peut l'être quand l'âme, desséchée par le feu des passions, est semblable à un terrain ravagé par un torrent ; il ne croît plus sur ce sol désolé que des fleurs pâles et languissantes ; de même Armand sait qu'il a autour de lui tous les éléments du bonheur, et cependant une tristesse vague le dégoûte de ce bonheur tranquille : il ne sait plus vivre que d'une vie factice, telle que les passions la font. Il veut faire diversion à ce malaise et rentre dans les affaires ; il les faisait sagement d'abord ; plus tard les affaires et les plaisirs partagèrent tout son temps ; par l'attachement à ses plaisirs, il n'était plus à Dieu ; par l'empressement à ses affaires, il n'était plus à soi, et ces deux choses ensemble le rendaient insensible au malheur d'autrui."

Cependant tout réussissait à Armand ; il devenait très-riche sans en devenir plus heureux : la fortune lui causait une sorte d'étourdissement qui étouffait en lui le peu de raison qui lui restait.

Si peu de gens ont assez de grandeur d'âme pour porter noblement le poids du malheur, il en est peut-être moins encore dont le caractère ait assez de force pour ne se pas laisser éblouir par la prospérité.

Armand en fut une nouvelle preuve. En retrouvant son ancienne opulence, il reprit ses airs importants, et acheva de devenir un personnage en ayant un excellent cuisinier. Des parasites accoururent chez lui et le proclamèrent un grand homme. Il fallait qu'il fût nommé député, ministre, etc. ; que sais-je, moi ? L'ambition de ses flatteurs n'avait point de bornes pour lui lorsqu'on en était au vin de Champagne et aux dindes du Périgord. Le pauvre Armand savourait cet encens grossier, et il finit par se croire appelé à opérer une réforme importante dans l'Etat. "Oui, se disait-il, tout va fort mal, et si un homme habile, énergique, ne se hâte pas de tirer la France de l'ornière, elle y demeurera pour jamais ensevelie."

Or l'homme habile, l'homme énergique, vous le nommez sans doute avec Armand : c'était lui-même. Un intrigant, vraiment habile et fort audacieux, voulait faire une révolution à son profit, mais il manquait d'argent. Armand est l'homme qu'il lui faut : il l'enivre de louanges, lui dit que son nom vaut une armée, et que ce nom, déjà célèbre, va être illustré à jamais en servant la cause de l'indépendance, etc., etc. Que ces louanges eussent été dégoûtantes et inutiles pour un esprit sage !... ici, elles eurent la puissance d'aveugler un homme sans consistance, qui prenait l'exaltation de son esprit pour du caractère, ses rêveries pour des pensées profondes, ses projets les plus extravagants pour de savantes combinaisons. Armand donna donc tête baissée dans des intrigues politiques, qui lui firent perdre son repos, sa fortune et presque sa liberté. La conspiration fut découverte par un de ces honnêtes gens qui reçoivent de l'argent des conspirateurs, et de l'argent de ceux qui paient une conspiration découverte. Armand, averti à temps, n'eut que le temps de se sans faire savoir à ses amis où il se réfugiait.

Au moment de cette catastrophe, son ange gardien n'était plus avec lui : Elisabeth, depuis longtemps, avait été obligée de quitter le toit conjugal. Nous allons revenir sur nos pas pour raconter ce triste événement.

Accablée de douleur et d'inquiétude, Elisabeth devinait les machinations politiques qui se tramaient en secret, et elle en prévint le terrible dénouement. Quelques avis pleins de sagesse ne furent point écoutés, et ne firent qu'aigrir le caractère d'Armand. On ne peut se faire une idée de ce que sa femme eut à souffrir de lui. Les emportements d'Armand avaient quelque chose de frénétique et ses écarts étaient devenus du genre qui blesse le plus le cœur d'une femme vertueuse. Elisabeth dévorait ses larmes et cachait les torts de son mari : elle avait appris de sa mère que l'homme dont on divulgue les erreurs ou les défauts de caractère ne garde plus de mesures. Qu'a-t-il à ménager ? sa réputation est perdue. Il s'était fait violence pour ne pas s'abandonner avec éclat à ses mauvais penchants : à présent qu'une main imprudente a déchiré le voile qui couvrait en partie de si déplorables écarts il marche la tête haute dans la voie de perdition, et prend en haine la femme qui a brisé la

barrière qui l'arrêtait encore : celle du respect humain. Ce que nous disons ici pour les torts les plus graves peut s'appliquer pour des choses de moindre importance. La femme qui dévoile les petits défauts, les légers ridicules de son mari, peut être certaine de perdre beaucoup dans les affections de son époux.

Un jour que les conspirateurs pressaient Armand de leur faire des avances, celui-ci, presque ruiné déjà et ne sachant où donner de la tête, s'élança chez Elisabeth, et voulut la contraindre à s'engager pour lui. Elisabeth, séparée de biens avec Armand, refusa avec douceur, mais avec fermeté, d'acquiescer à cette proposition. Armand, qui craint la colère de ses complices, emploie la menace, les mauvais traitements même, pour intimider sa femme : tout fut inutile. Elisabeth reste inflexible, et lui dit : "Tu peux m'affliger, et non me contraindre à céder. Ecoute : ma fortune est à mes enfants ; je la défendrai jusqu'à mon dernier soupir. Plus tard, tu me sauras gré de ma résistance ; car lorsque les intriguants qui t'entourent auront dévoré ton dernier écu, tu viendras frapper à la porte de la pauvre prosaïque, et ma porte et mon cœur te seront toujours ouverts ! Adieu."

Elisabeth s'éloigne, emmenant ses deux filles qui pleuraient en quittant le toit paternel. Pourquoi papa ne vient-ils pas avec nous ? disaient-elles, et Elisabeth détournait la tête pour cacher ses larmes, en répondant : "Dieu nous le ramènera."

Suite et fin au prochain numéro.

L'ART EPISTOLAIRE.

PAMPHLET de 72 pages ; donnant les principes de cet Art, particulièrement appliqués à ce pays ; par un Canadien, suivi d'exemples de lettres d'Affaires, de Condoléances, d'Introduction, de recommandation etc. etc.

Ce Pamphlet est arrangé de manière à être mis en usage dans les écoles élémentaires. L'auteur ayant eu soin de retrancher toute lettre d'amour etc.

On le trouve aux librairies de MM. Fabre et Cie., rue St. Vincent.

" C. P. Leprohon, rue Notre-Dame.

" Rolland et Thompson, rue St. Vincent.

" Chapeleau et Lamothe, rue St. Gabriel, et chez le soussigné, rue St. Amable, Bureau de l'Éditeur.

Prix, 20 sous ; 7s. 6d. la douzaine.

F. CINQ-MARS.

FRANCOIS XAVIER DEROME, Horloger, rue St. Denis, près de l'Evêché. 6 Février.

LIVRES A L'USAGE DES ECOLES CHRETIENNES ET AUTRES.

A CINQ PAR CENT,

Meilleur marché que partout ailleurs.

LES Soussignés viennent encore de réduire les prix de leurs Livres à l'usage des Ecoles, il devient inutile pour eux d'en fournir de nouveau une liste avec prix, exposés qu'ils sont d'en réduire encore les prix de jour en jour, ils s'engagent à les vendre A CINQ PAR CENT, meilleur marché que partout ailleurs, POUR ARGENT COMPTANT.

E. R. FABRE et Cie.

Rue St. Vincent, No. 3, }
6 novembre 1845. }

ATELIER DE RELIEUR.

CHAPELEAU & LAMOTHE.

REMERCIENT sincèrement les MM. du Clergé et le public en général de l'encouragement qu'ils ont bien voulu leur donner et les préviennent qu'ils ont transporté leur atelier à la rue St. Gabriel, faisant face à la rue Ste. Thérèse à quelque pas de leur ancienne demeure.

—ET—

Ils ont l'honneur de prévenir les MM. du Clergé, les Marchands, les Instituteurs et autres qu'ils viennent d'ouvrir un Magasin de Livres d'Ecoles à l'usage des Frères de la Doctrine Chrétienne et autres qu'ils vendront aux prix les plus réduits.

—AUSST—

Ils sont prêts à exécuter toutes Reliures de Livres suivant les ordres qui leur seront donnés, et aussi promptement que possible. Ils espèrent par leur assiduité, leur attention et la modicité de leurs prix, s'assurer un Partage des Ouvrages.

CHAPELEAU & LAMOTHE.

Montréal, 24 juin 1845.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LES MELANGES se publient deux fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de QUATRE PIASTRES pour l'année, et CINQ PIASTRES par la poste. On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois. Les abonnés qui veulent cesser de souscrire au Journal, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement.

On s'abonne au Bureau du Journal, rue St. Denis, à Montréal, et chez MM. FABRE et LEPROHON, libraires de cette ville.

Prix des annonces.—Six lignes et au-dessous, 1re. insertion,	2s.	6d.
Chaque insertion subséquente,		7½d.
Dix lignes et au-dessous, 1re. insertion,	3s.	1d.
Chaque insertion subséquente,		10d.
Au-dessus de dix lignes, 1re. insertion par ligne,		4d.
Chaque insertion subséquente,		1½d.

PROPRIÉTÉ DE J. M. BELLANGER ET A. T. LAGARDE, PTRES., EDITEURS.
IMPRIMÉ PAR J. RIVET ET J. CHAPELEAU.